

Association des parents d'élèves de Chaponnay



Compte-rendu Conseil d'Ecole Maternelle 19 Novembre 2012

Ordre du jour :

1. les effectifs
2. les travaux budgétés
3. la sécurité
4. l'aide personnalisée
5. le projet d'école
6. la piscine
7. la réservation de la salle des fêtes

Début de la réunion : 18H00

Etaient présents :

Equipe enseignante : Mesdames CASSET, DELANNOY, DURRET, FALCETO, VERTHUY et VOIRIN

DDEN : Monsieur FAGOT

Municipalité : Monsieur Raymond DURAND, député-maire, Madame Jocelyne URBINATI, Responsable de la Commission Jeunesse

Représentants des parents d'élèves : Mesdames BERTILLOT, BIAUJAUD, GUIDET, JACQUIN, MALSOT et MONIER

Absent excusé : Monsieur l'Inspecteur HASELBAUER

1/ EFFECTIFS

On dénombre 167 enfants inscrits pour cette année.

L'an prochain, 52 élèves vont quitter la maternelle pour rejoindre le CP. En revanche, 38 nouveaux élèves intégreront la maternelle. L'effectif 2013/2014 serait donc de 153, chiffre qui sera certainement supérieur en raison des nouvelles arrivées sur Chaponnay liées aux projets immobiliers en cours. On dépasserait ainsi le seuil de fermeture d'une classe, qui est fixé à 155 élèves.

2/ LES TRAVAUX

L'école doit lister les travaux qu'elle souhaite voir mener (peinture, toilettes, aménagement de la véranda, ...) et transmettre à la mairie. Pour mémoire, le budget est défini en mars.

Concernant le fonctionnement de l'interphone parfois défaillant, lorsque les parents constatent qu'il est en panne, il convient de le signaler à l'équipe enseignante. Quant aux portails, dont les systèmes de fermeture sont parfois déficients, il conviendrait que les services techniques de la Mairie refassent une vérification.

3/ LA SECURITE

Les exercices de sécurité ont été réalisés et se sont déroulés dans de bonnes conditions.

- a) 1^{er} type d'exercice : incendie : réalisé obligatoirement dans les premiers jours de la rentrée. Cet exercice sera renouvelé en cours d'année
- b) Autre exercice réalisé où les élèves doivent cette fois-ci rester confinés à l'intérieur de l'établissement.

Pour information :

- la mairie fournit des cornes de brume,
- une convention a été signée avec les parents d'élèves pompiers ; cette convention permet lorsque les parents pompiers sont en exercice que leurs enfants soient pris en charge durant leur intervention, notamment par la cantine ou par le centre de loisirs. Chaque enseignante dispose de la liste des parents concernés.

4/ L'AIDE PERSONNALISEE

Les enfants de moyenne et grande section bénéficient de l'aide personnalisée selon leurs besoins. L'aide est organisée durant le temps de midi et cette année, elle ne dure qu'une demi-heure. Cette disposition a permis de réduire les groupes, par conséquent, de gagner en efficacité ; les enfants peuvent également passer plus de temps en récréation.

Les élèves de grande section ont été évalués en début d'année. Cette évaluation a été réalisée sur le temps de midi car l'ensemble des enseignantes est mobilisé. Cette évaluation nécessite en effet la participation de toute l'équipe car les enfants sont en petits groupes, et même en individuel pour certaines évaluations, telles que celles sur le langage. Cette démarche de partage et d'échanges est intéressante car elle conforte l'enseignant dans son évaluation.

Il est important que les parents véhiculent une image positive de l'aide personnalisée ; quant aux évaluations, il est également important de transmettre un message positif, à savoir qu'il s'agit d'un exercice comme un autre (pas d'angoisse donc).

5/ PROJET D'ECOLE

Un projet d'école est une politique d'école, basée sur un constat des équipes enseignantes maternelle et élémentaire, sur les aptitudes ou axes d'amélioration à apporter aux élèves.

Le nouveau projet d'école qui démarre cette année et qui s'inscrit pour les 4 ans à venir est le suivant :

Quel est le sens de l'école et pourquoi allons-nous à l'école ?

4 axes :

- comprendre le sens de l'école pour mieux apprendre,
- soutenir et aider l'enfant dans ses difficultés d'apprentissage,
- permettre à chaque élève d'avoir une perception de ses progrès, (objectif : un enfant acteur de ses progrès),
- expérimenter et exercer son esprit critique et logique.

6/ PISCINE

Les 2 classes de grande section bénéficieront de l'activité piscine au dernier trimestre, du 26 mars au 28 juin, le mardi pour la classe de Mme DURRET et le jeudi, pour la classe de Mme FALCETO.

Les séances se déroulent de 9h à 9h40. Il est indispensable que les enfants soient présents à 8h20 sur le parking de la caserne des pompiers pour un départ à 8h30.

Les enfants qui sont dispensés de piscine doivent présenter un certificat médical. Ils sont alors répartis dans les autres classes.

Il existe des groupes de niveau. Rappel de l'activité piscine : se familiariser avec l'eau (déplacements, immersions,...).

Pour les parents accompagnateurs, un agrément sera nécessaire. Une réunion d'information aura lieu permettant ainsi d'établir le planning de leurs participations. On dénombre 3 groupes : 1 groupe avec 1 maître nageur + 2 groupes avec 2 parents chacun.

7/ LA RESERVATION DE LA SALLE DES FETES

Réservations faites pour la Chorale du samedi 25 mai 2013 matin et le Spectacle Tsongo (marionnettes) du 14 janvier 2013

Autres dates :

Pour toute la maternelle : goûter de Noël : jeudi 20 décembre

Pour les grandes sections : musée des Beaux Arts le 21 janvier

8/ DIVERS

Inscriptions :

- Inscriptions 2013/2014 en maternelle : à partir du 28 mars 2013. Pièces à fournir : livret de famille + carnet de santé + attestation de domicile

- Pour le passage au CP, inscription non automatique mais à réaliser auprès de Mme POULAT

Ouverture d'une annexe de l'école vers la caserne des pompiers :

A ce jour, rien n'est déterminé : création d'une annexe ou transfert de l'école dans sa globalité (décision en 2014 selon les effectifs .

Sécurité aux abords de l'école :

Rappel des règles auprès des parents d'élèves / assistantes maternelles :

- ne pas demeurer dans l'enceinte de l'école en dehors des horaires scolaires,
- assurer la surveillance de ses enfants sur les parkings,
- utiliser les nombreux parkings existants pour stationner et déposer ses enfants et non s'arrêter sur la voie publique, qui n'est pas un « dépose-minute » ; il sera rappelé aux policiers, dont leur présence est appréciée, de veiller à faire respecter le règlement.

Toutes ces règles n'ont qu'un seul but la sécurité de chacun.

QUESTIONS DES PARENTS D'ELEVES

- Fournitures pour la rentrée scolaire : communiquer une liste la plus complète possible en 1 fois du matériel nécessaire en début d'année (afin de faciliter l'organisation des parents) : demande prise en compte par l'équipe enseignante
Remarques :
 - Des demandes de fournitures supplémentaires auprès des parents peuvent malgré tout être réalisées en cours d'année en fonction des activités des enfants
 - Gobelets plastiques jetables : pour des raisons écologiques, préconisation d'utiliser des verres non jetables
- Budgets : utilisation des coûts par enfant au niveau municipalité, OCCE
 - La municipalité participe à hauteur de 32 € par enfant ; sur ces 32 €, 3 € sont utilisés pour le papier ; les 29 € restants financent le matériel scolaire.
 - La participation des parents (OCCE) demandée en début d'année, soit 20 € par enfant, 10 € pour le 2^{ème} enfant et 0 € pour les suivants, permet également de financer les sorties/spectacles scolaires.
 - Les budgets sont généralement à l'équilibre ; pour l'an dernier, il était exceptionnellement excédentaire. Les comptes détaillés sont à la disposition des parents qui le souhaitent.
- Sieste et temps de repos au sein de l'école en fonction des âges et des besoins individuels
L'école étant une structure collective, il est difficile de personnaliser les durées de sieste en fonction des enfants. C'est davantage aux enfants de s'adapter au collectif.
Cela concerne principalement les petits, pour qui la sieste dure jusqu'à 15 heures.
Pour les moyens, il s'agit d'un temps de repos qui se réduit au fur et à mesure que l'on avance dans l'année.
Les nattes sont prioritairement réservées aux plus petits ; pour les moyens, il reste 6 places.
- Comment joindre l'école en cas d'urgence ? Possibilité de mettre un répondeur ?
L'installation d'un répondeur n'est pas d'actualité et pas souhaitable. L'école reste joignable en cas d'urgence. Il est rappelé qu'il n'est pas utile de joindre l'école pour l'informer que son enfant est malade, sauf en cas de contagion.
- Rythme scolaire pour la prochaine rentrée : passage à la semaine de 4 jours et demi
A ce jour, ni la municipalité, ni l'école n'ont de précisions sur la réforme scolaire : mercredi ou jeudi matin ? 2013 ou 2014 ? Prise en charge des enfants de 15h30 à 16h30 ?

Fin du conseil d'école.

L'association des parents d'élèves